

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 24 JANVIER 2012

A 19 H 00

L'An deux mille douze, le vingt-quatre du mois de janvier, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de VIELLE-SAINT-GIRONS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard TRAMBOUZE, Maire.

Présents : CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, 2^{ème} adjointe, Mr CARAMANTE Ange, 4^{ème} adjoint, Mr LAPEYRADE Alain, Mme DASQUET Karine, 1^{ère} adjointe, Mme SAUBION Béatrice, Mme JOUSSELIN Nadine, Mr MAUBOURGUET Jean Pierre, Mme FERREIRA Mireille, Mr MEIRANESIO Laurent, Mme DARMAILLACQ Evelyne, 3^{ème} adjointe, Mr TRAMBOUZE Bernard, Maire.

Absente : Mlle HERRY Emmanuelle, absente.

Désignation du secrétaire de séance :

M. Ange CARAMANTE se présente. En l'absence d'autres candidats, il est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, soit par 12 voix.

Date d'envoi de la convocation : 17 janvier 2012

Le Maire

Bernard TRAMBOUZE

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal
2. Approbation de la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle la règle qui veut que tout conseiller municipal intéressé par une décision se doit de quitter la salle afin de laisser l'assemblée délibérer valablement. Il demande donc à chacun de veiller au respect de cette règle en se retirant le cas échéant.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire signale une erreur sur le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2011 dont la secrétaire de séance était Mme Nathalie CAMOUGRAND : au point 4.1, il faut lire « zone inconstructible » au lieu de « zone constructible ».

M. MAUBOURGUET revient sur le point 3.2 en demandant le résultat du référé suspensif déposé contre le permis de construire de M. REBOLLAR. Permis suspendu, lui répond Monsieur le Maire qui précise qu'il est très difficile pour une Commune de se défendre en matière de référé en raison de la lenteur des procédures administratives.

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour l'approbation de ce procès-verbal :

- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- abstentions : 02 (Mme DARMAILLACQ et Mme FERREIRA)
- exprimés : 10
- pour : 08
- contre : 02 (M. MAUBOURGUET et Mme SAUBION)

2. APPROBATION DE LA REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS ET SA TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire dépose le dossier proposé à l'approbation de l'assemblée sur la table du Conseil.

Il fait l'historique du dossier :

- 12 février 2002 : délibération du Conseil Municipal prescrivant la révision du plan d'occupation des sols et sa transformation en plan local d'urbanisme ;
- 29 novembre 2007 : délibération du Conseil Municipal tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision du plan d'occupation des sols et sa transformation en plan local d'urbanisme ;
- 10 mars 2009 et 29 juin 2009 : délibérations portant approbation du projet de révision du plan d'occupation des sols et sa transformation en plan local d'urbanisme ;
- 31 mai 2011 : jugement rendu par le Tribunal Administratif de Pau annulant les délibérations portant approbation de la révision du POS et sa transformation en PLU pour « irrégularité de procédure » considérant que « les avis émis par le Président du Conseil Général des Landes, le Président de la Chambre d'Agriculture et le Centre Régional de la Propriété Forestière » n'étaient pas joints au dossier soumis à enquête publique ;
- 29 septembre 2011 : exposé à l'assemblée municipale des raisons de la reprise, au stade de l'enquête publique, de la procédure de la révision du POS et sa transformation en PLU ;

- 30 septembre 2011 : arrêté municipal prescrivant la mise à l'enquête publique du projet arrêté par le Conseil Municipal le 29 novembre 2007 (pour purger le vice de procédure « sanctionné » par le Tribunal Administratif et reprendre la procédure au stade de l'enquête). L'enquête publique a lieu du 27 octobre 2011 au 29 novembre 2011 inclus, avec Monsieur Robert BRANCHARD comme commissaire-enquêteur (désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Pau le 22 septembre 2011) ;

- 12 janvier 2012 : le Maire informe les conseillers municipaux, par lettre recommandée avec accusé de réception, que le Plan Local d'Urbanisme fera l'objet très prochainement d'une séance du Conseil Municipal en vue de son approbation, et leur rappelle que le dossier est à leur disposition en mairie ;

- 17 janvier 2012 : envoi, en même temps que la convocation au présent Conseil Municipal, de la note explicative des motifs et choix retenus pour la révision du PLU (document à l'attention des élus).

Monsieur le Maire donne lecture du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur lequel a émis un avis favorable.

Il énonce les motifs et les choix retenus pour la révision du plan d'occupation des sols et sa transformation en plan local d'urbanisme.

M. MAUBOURGUET déclare qu'il ne participera pas au vote et se retire de la salle, de même que Mme SAUBION.

Mme FERREIRA revient sur la réunion du Conseil Municipal du 10 mars 2009 et demande que sont devenus certains points particuliers. Monsieur le Maire lui répond que n'ont pu être examinées que les demandes formulées dans le cadre de la nouvelle enquête publique.

Il fait remarquer qu'aucun membre de l'opposition du Conseil Municipal n'est venu consulter le dossier alors que Mme SAUBION avait reproché un manque d'information sur le projet de PLU.

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour approuver ce projet de révision du plan d'occupation des sols et sa transformation en plan local d'urbanisme :

- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 10
- votants : 10
- abstention : 01 (Mme FERREIRA)
- exprimés : 09
- pour : 09

Dont délibération.

La séance est levée à 19 h 34.